

REGLEMENT CONCOURS PHOTO 2017 « Au fil des jardins »

Article 1 : Objet

La commune de Reignier-Ésery organise un concours photo, dans le cadre de la matinée Bleu Sphère du 25 mars 2017, sur le thème des végétaux et de l'eau.

Cette journée est destinée à informer et sensibiliser sur l'eau et sa préservation mais aussi sur les méthodes naturelles de jardinage.

Les photos devront répondre au thème « végétaux / eau » : irrigation, arrosage, eau, jardin, plantes, potager, rivière, rosée...

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est réservé aux photographes amateurs, jeunes et adultes.

Il est possible de participer en collectif : association, classe, club...

La participation est gratuite.

Article 3 : Envoi

Les photos doivent être fournies en format numérique JPEG ou TIFF, le poids du fichier pour une photo doit être compris entre 3 Mo et 5 Mo.

Maximum 5 photos par participant.

Inscription sur le site de la commune www.reignier-esery.com

Envoi des photos, avec **nom**, **prénom** et **téléphone** du titulaire, à l'adresse mail : communication@reignier-esery.com

Date limite d'envoi : le vendredi 10 mars 2017

Les photos reçues après cette date ne pourront pas être retenues pour le concours.

Article 5 : Photos gagnantes

Le jury sera composé de :

- Jean-François Ciclet, maire de Reignier-Ésery
- Béatrice Dubet, adjointe à l'environnement
- Patrick Leprêtre
- Pauline Silvert

Une primo sélection (faite par le jury) choisira au préalable 10 photographies, selon les critères suivants :

- Respect du thème
- Originalité / caractère insolite
- Qualité technique
- Cadrage

Ces dernières seront imprimées en grand format sur bâches et installées dans la grande rue dans du 20 au 25 mars 2017

Elles seront exposées anonymement.

Le public pourra, au cours de la semaine puis lors de la matinée « Bleu Sphère » du samedi 25 mars 2017 à Reignier-Ésery, sélectionner son lauréat en déposant le numéro de la photo choisie dans une urne prévue à cet effet.

Les photos seront diffusées du 13 au 25 mars dans le Dauphiné libéré, de façon anonyme pour ne pas influencer le vote.

La remise des prix se tiendra à l'issue de la matinée Bleu Sphère, le samedi 25 mars 2017 à 11h45 Sous le chapiteau « Place des Chalands », et sera suivie d'un vin d'honneur.

Les 10 primo sélectionnés recevront chacun 1 place de cinéma pour le ciné « Le 35 » à Reignier-Ésery. Le lauréat gagnera un carnet « 10 séances » de cinéma au ciné « Le 35 » à Reignier-Ésery.

Article 6 : Cession des droits et des suites données aux photographies

Les participants doivent être les auteurs des photographies transmises dans le cadre du présent concours.

Les participants autorisent la commune de Reignier-Ésery à conserver, diffuser, exploiter et modifier (à charge) toute photo qui aura été prise et ce sur tout support de communication édité ou publié par la commune de Reignier-Ésery, sans limite de temps.

Les participants retenus lors de la primo sélection verront leurs photos imprimées et exposées en mairie en A3.

Les impressions sont à la charge de la commune.

A la fin de l'évènement les impressions seront à la disposition des participants.